



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/08/2022

Dossier complet le :

29/08/2022

N° d'enregistrement :

F-084-22-C-0117

1. Intitulé du projet

Après déplacement d'un bâtiment modulaire, agrandissement de ce dernier pour la création d'un ensemble modulaire (sur 2 niveaux), d'une surface plancher de 112m².

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TechniCentre SNCF TER AuRA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CHAFFARDON Cédric (SIRET compte 55204944793654, impossible de tout
renseigner)

RCS / SIRET

5 5 2 0 4 9 4 4 7 9 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
2930-1a	Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteurs 1a/ la surface de l'atelier étant supérieure à 5000m ² (atelier LOCS* 3304m ² , rames 5600m ² , atelier BiBi 1859m ² , Vérin 304m ² , Tour en Fosse 451m ² = 11520m ² / * Atelier LOCS fermé en Janvier 2021, inutilisé).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Après déplacement d'un bâtiment modulaire, agrandissement de ce dernier pour la création d'un ensemble modulaire (sur 2 niveaux), comprenant

en Rez-de-Cour: un atelier

en R+1: un bureau et un vestiaire-sanitaire.

Les dimensions hors-tout de l'extension projetée avec le bâtiment existant repositionné sont 19,703 ml en longueur, et 6,236 ml en largeur. A cela s'ajoute une passerelle de 22,222 ml x 1,276 ml, avec 2 escaliers métalliques. Le niveau +/- 0,00 du bâtiment projeté est situé à + 0,31 par rapport au terrain naturel. La hauteur, entre le niveau +/- 0,00 et le dessus de la toiture, est de + 5,64 ml.

4.2 Objectifs du projet

Accueillir dans des modulaires nos prestataires de maintenance process et de nettoyage de matériel roulant à la suite de la fermeture de l'atelier LOCS en Janvier 2021. Nous les relogeons provisoirement en attendant le PC instruit et validé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Après déplacement d'un bâtiment modulaire, agrandissement de ce dernier pour la création d'un ensemble modulaire (sur 2 niveaux), comprenant en Rez-de-Cour: un atelier et en R+1: un bureau et un vestiaire-sanitaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les prestataires prendront possession de cet espace tertiaire avec bureaux, vestiaires/sanitaires et stockage de produits pour réaliser leurs prestations.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Permis de Construire en cours d'étude (PC 069 259 22 00024), échéance 15/09/2022.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension d'une surface hors œuvre brute de 58,85 m' + 58,85 m' = Surface de plancher: 56,31 m'z+ 56,31 m' =	117,70m ² 112,62m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

10 avenue Pierre Sépard 69200
Vénissieux

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5 ° 4 2 ' 3 8 " N Lat. 4 ° 5 2 ' 2 3 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuvé, et pris en compte dans la conception des modulaires.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne s'agit que d'une extension tertiaire visant à accueillir du personnel extérieur en charge de la maintenance process ou nettoyage de matériel roulant.

Nous ajoutons des modulaires sur une surface plancher de 112m² (soit 56m² par niveau) pour répondre à ce besoin et surtout palier à la fermeture de l'atelier LOCS (3304m²) dont l'activité s'est terminée en Janvier 2021.

La demande de la Mairie auprès de la DREAL était de se positionner sur la nécessité ou pas d'une évaluation au cas par cas, la période estivale nous a fait perdre beaucoup de temps. Il m'a fallu trouver un interlocuteur pour m'indiquer la marche à suivre, la DREAL n'ayant pas souhaité se positionner... et l'échéance du Permis de Construire est au 15/09/2022.

Merci de votre compréhension pour m'aider à clore le dossier et finaliser le traitement de ce PC déposé en Mai 2022.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Formulaire de demande de Permis de construire PC 069 259 22 00024

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LYON

le,

26/08/2022

Signature

Cédric Chaffardon



Demande de

☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

☒ Permis de construire comprenant ou non des démolitions

cerfa
N° 13409*09

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

- le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur
- Dossier transmis :**
- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
 - ☐ au Directeur du Parc National
 - ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
 - ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur¹

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : ____/____/____ Commune : _____

Département : ____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : **SNCF VOYAGEURS**

Raison sociale : **Ets secondaire - Transp. Ferroviaire Inter.**

N° SIRET : **5 5 2 0 4 9 4 4 7 9 3 6 5 4** Type de société (SA, SCI,...) : **4910 Z**

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : **CHAFFARDON - Resp. Investissement Patrimoine** Prénom : **Cédric**

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : **116** Voie : **Cours Lafayette**

Lieu-dit : **TOUR IN CITY** Localité : **LYON**

Code postal : **6 9 0 0 3** BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : **0 6 2 7 5 1 0 0 9 2**

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : **cedric.chaffardon@sncf.fr**

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)²

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____

Division territoriale : _____

Téléphone : _____

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

¹ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

² J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

Transmission par voie électronique :

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

3 - Le terrain**3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)**

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 10 Voie : Avenue Pierre Semard

Lieu-dit : SNCF VOYAGEURS - TC AURA Localité : VENISSIEUX

Code postal : 69200

Références cadastrales³ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 10)

Préfixe : 000 Section : AY Numéro : 9

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 203 201 m²

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes) Quel que soit le secteur de la commune

- ☐ Lotissement
- ☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- ☐ Terrain de camping
- ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- ☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- ☐ Aménagement d'un golf
- ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) :
- ☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie en m² :
 - Profondeur (pour les affouillements) :
 - Hauteur (pour les exhaussements) :
- ☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- ☐ Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé³ :

- ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques³ :

- ☐ Création d'une voie
- ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- ☐ Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle³ :

- ☐ Création d'un espace public

³ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- ☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
☐ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ☐ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☐

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?

Oui ☐ Non ☐

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction**5.1 - Architecte**Vous avez eu recours à un architecte⁴ : Oui ☒ Non ☐

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte : Sarl Architectures Olivier ROUYER Prénom :

Numéro : 34 Voie : Rue Les Perrots

Lieu-dit : Localité : VAUMAS

Code postal : 03220 BP : Cedex :

N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes : S10224PC000101835

Conseil Régional de : AUVERGNE - RHONE-ALPES

Téléphone : 0470345205 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : sarlarchitectures-o.rouyer@orange.fr

SARL ARCHITECTURES OLIVIER ROUYER
 34, rue Les Perrots 03220 VAUMAS
 46, rue Honoré Thomas 71160 DIGOIN
 Tél : 04.70 34 52 05 - 03 85 53 25 27
 sarlarchitectures-o.rouyer@orange.fr
 Ordre des Architectes AUVERGNE - N°auvSO1012
 SIRET : 481 354 728 00034

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous⁵ :
☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.
5.2 - Nature du projet envisagé☒ Nouvelle construction☐ Travaux sur construction existante☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Après déplacement d'un bâtiment modulaire, agrandissement de ce dernier pour la création d'un ensemble modulaire (sur 2 niveaux), comprenant en Rez-de-Cour: un atelier et en R+1: un bureau et un vestiaire-sanitaire. Les dimensions hors-tout de l'extension projetée avec le bâtiment existant repositionné sont 19,703 ml en longueur, et 6,236 ml en largeur. A cela s'ajoute une passerelle de 22,222 ml x 1,276 ml, avec 2 escaliers métalliques. Le niveau +/- 0,00 du bâtiment projeté est situé à + 0,31 par rapport au terrain naturel. La hauteur, entre le niveau +/- 0,00 et le dessus de la toiture, est de + 5,64 ml.

Aspect du bâtiment projeté:

- Couverture en bacs acier prélaqué ton gris (couverture "terrasse" masquée par les parois verticales du bâtiment)
- Prolongement de la passerelle composée d'une ossature métallique galvanisée, plancher caillebotis Aderstep, bracons et garde-corps en acier galvanisé laqué blanc RAL 9010
- Escalier extérieur droit R+1, avec ossature métallique galvanisée, rampes métalliques laquées ton blanc gris RAL 9002, marches caillebotis Aderstep
- Parois en panneaux sandwichs - Habillage extérieur de l'ensemble des façades du bâtiment (existant + extension), en bardage bacs acier horizontal profil (K7) HAIRPLAN 300 - Coloris beige toundra RAL 1019
- Fenêtres en PVC ton blanc RAL 9010 - Volets roulants lames aluminium double paroi ton blanc RAL 9010
- Châssis en PVC ton blanc RAL 9010
- Portes en aluminium thermolaqué ton blanc RAL 9010, avec remplissage ton blanc gris RAL 9002
- Porte vitrée en aluminium thermolaqué ton blanc RAL 9010

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : 15 kVA (estimation)

⁴ Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

⁵ Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

☐ Autres financements :

- Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location ☐

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐

☐ Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme ☐

Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées ☐

☐ Autres, précisez :

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension ☒ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires ☐

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt

collectif : Transport ☒ Enseignement et recherche ☐ Action sociale ☐

Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir ☐

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher⁷ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁸ (B)	Surface créée par changement de destination ⁹ (C)	Surface supprimée ¹⁰ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁹ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ¹¹						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	16 840,00	112,62	0,00	0,00	0,00	16 952,62
Surfaces totales (m ²)	16 840,00	112,62	0,00	0,00	0,00	16 952,62

⁷ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

⁸ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

⁹ Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

¹⁰ Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

¹¹ L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants : « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher¹² en m²

Destinations ¹³	Sous-destinations ¹⁴	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ¹⁵ (B)	Surface créée par changement de destination ¹⁶ ou de sous-destination ¹⁷ (C)	Surface supprimée ¹⁸ (D)	Surface supprimée par changement de destination ¹⁶ ou de sous-destination ¹⁷ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

¹² Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

¹³ Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

¹⁴ Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

¹⁵ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

¹⁶ Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

¹⁷ Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

¹⁸ Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement :

m², dont surface bâtie :m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : **6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : ☒ Démolition totale☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

La construction de 109 m² de surface de planchers est démontée et repositionnée près du bâtiment SNCF (Atelier TER). A ce bâtiment repositionné sera adjoint un bâtiment identique avec sa passerelle et son escalier. L'ensemble sera bardé par un habillage extérieur en bardage bacs acier horizontal profil (K7) HAIRPLAN 300. Coloris beige tundra RAL 1019.

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom :

Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique :

@

Si cette personne habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- ☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- ☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- ☐ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- ☐ porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- ☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- ☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- ☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- ☐ se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.
Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À LYON

Le : 30 Mars 2022

Cédric CHAFFARDON
Responsable Investissement Patrimoine
SNCF Voyageurs, TechniCentre TER
AuRA



Signature du (des) demandeur(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier :

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

☐ En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

☐ Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité:

☐ architecte ☐ paysagiste-concepteur

Nom :

Prénom :

Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Téléphone :

Adresse électronique :

@

Pour les architectes uniquement :

N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de :

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) :

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1- Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier.

Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2- Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R423-75 à R423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R.423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- A l'adresse suivante : rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr **ou** dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr
- Ou par courrier (avec une copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :
Ministère de la transition écologique
Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
A l'attention du Délégué à la protection des données
SG/DAJ/AJAG1-2, 92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

A l'attention du délégué à la protection des données ;
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

LISTE DES DOCUMENTS

Volet architectural

PC 1 Cartes I.G.N.	Echelle: 1 / 20 000° et 1 / 5 000°
PC 1 Vue Aérienne	Echelle: 1 / 1 000°
PC 1 Situation Parcellaire	Echelle: 1 / 1 000°
PC 2 Plans de Masse	Echelle: 1 / 500° et 1 / 200°
PC 2 Plan de Réseaux	Echelle: 1 / 200°
PC 3 Coupe	Echelle: 1 / 100°
PC 5 Façades	Echelle: 1 / 100°
PC 5 Plans	Echelle: 1 / 75°
A 1 Plan de Masse	Echelle: 1 / 200°
A 2 Document photographique avec repérage de la prise de vue	

Volet paysager

PC 4: Notice d'impact visuel
PC 3: Profil du terrain naturel
PC 6: Document photographique d'insertion
PC 7: Documents photographiques dans l'environnement proche
PC 8: Documents photographiques dans le paysage lointain

Pièces complémentaires

PC 16-1: Formulaire d'Attestation de la prise en compte de la Règlementation Thermique au dépôt de la demande de Permis de Construire

Notice de Sécurité
Engagement du demandeur relatif à la sécurité

INFORMATIONS GENERALES

Adresse du projet: **SNCF VOYAGEURS - TC AURA**
10, Avenue Pierre Semard
69 200 VENISSIEUX

Commune de: **VENISSIEUX**
Section cadastrale: 000 AY 01
Parcelle cadastrale n°: 9
Surface du terrain: 203 201 m²
Surface de planchers des bâtiments existants: 16 840 m²
Surface de plancher du projet: 56,31 m² + 56,31 m² = 112,62 m²

Terrain viabilisé en: Accès / Eau / Electricité / Téléphone / Eaux usées / Eaux pluviales

MAITRE D'OUVRAGE

SNCF VOYAGEURS

Responsable Investissement Patrimoine:

Monsieur Cédric CHAFFARDON

116, Cours Lafayette

TOUR IN CITY

69 003 LYON

Tél: 06-27-51-00-92 - Courriel: cedric.chaffardon@sncf.fr

LIEU D'EXECUTION

SNCF VOYAGEURS - TC AURA
10, Avenue Pierre Semard
69 200 VENISSIEUX


SARL ARCHITECTURES OLIVIER ROUYER
34, rue Les Perrots 03220 VAUMAS
46, rue Honoré Thomas 71160 DIGOIN
Tél : 04.70 34 52 05 - 03 85 53 25 27
sarlarchitectures-o.rouyer@orange.fr
Ordre des Architectes AUVERGNE - N°auvSO1012
SIRET : 481 354 728 00034

MAITRE D'OEUVRE

SARL ARCHITECTURES
OLIVIER ROUYER
ARCHITECTE DPLG

Inscrit au tableau régional de l'Ordre
des Architectes sous le n°AUVS01012
34, Rue Les Perrots - 03 220 Vaumas
Tél: 04-70-34-52-05

Courriel: sarlarchitectures-o.rouyer@orange.fr
46, Rue Honoré Thomas - 71 160 Digoïn
Tél: 03-85-53-25-27
Courriel: sarlarchitectures71-o.rouyer@orange.fr

**Après déplacement d'un bâtiment modulaire,
agrandissement de ce dernier pour la création d'un
ensemble modulaire (sur 2 niveaux), comprenant:**

- En Rez-de-Cour: un atelier

- En R+1: un bureau et un vestiaire-sanitaire

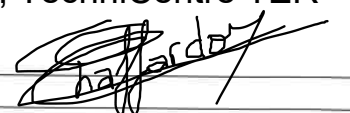
L'effectif de ces nouveaux locaux sera de 3 à 5 agents en Rez-de-Cour et en R+1, 3 agents pour le vestiaire, et de 3 à 5 agents pour le bureau (dans tous les cas, moins de 20 personnes en présence simultanée dans chaque local: travail en 3/8)

Bâtiment ne recevant pas de public

Bâtiment assujetti aux règlements du Code du Travail

Cédric CHAFFARDON

Responsable Investissement Patrimoine
SNCF Voyageurs, TechniCentre TER
AuRA



DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
A	30/03/2022	PERMIS DE CONSTRUIRE
B		
C		
D		

DATE	N° DOSSIER	ETABLI PAR	N° PLAN
30-03-2022	2022-844	Ch. AVINAIN	2022-844-01

DESCRIPTIF SOMMAIRE DE L'EXTENSION DU BATIMENT SNCF:

Prolongement du câble de sécurité sur toiture.

Couverture en bacs acier galvanisé prélaqué ton gris (couverture "terrasse" masquée par les parois verticales du bâtiment).

Plafond en bacs acier galvanisé laqué blanc RAL 9010 + isolation 160 mm laine de verre M0 (U = 0,25 w/m²K).

Ossature du bâtiment galvanisée, grenaillée et laquée ton blanc gris RAL 9002.

Prolongement de la passerelle de 9,75 ml x 1,265 ml composée d'une ossature métallique galvanisée, plancher caillebotis Aderstep, bracons et garde-corps en acier galvanisé laqué blanc RAL 9010.

Escalier extérieur droit R+1, avec ossature métallique galvanisée, rampes métalliques laquées ton blanc gris RAL 9002, marches caillebotis Aderstep, largeur 1,15 ml minimum (1 unité de passage).

Parois de 110 mm (U = 0,26 W/m²C), composées d'un panneau sandwich de 60 mm de mousse de polyuréthane M1 de laine de roche 100 kg/m³ M0 + isolation complémentaire par cloison panneau sandwich 50 mm de mousse de polyuréthane M1, face extérieure en tôles galvanisées laquées micro-ondulées ton blanc gris RAL 9002, face intérieure en tôles revêtues d'un film PVC gris N1.

Habillage extérieur de l'ensemble des façades du bâtiment (existant + extension), en bardage bacs acier horizontal profil (K7) HAIRPLAN 300 (montage devant ossature). Coloris beige toundra RAL 1019.

Jupe périphérique pour fermer le vide sanitaire, en mélaminé imputrescible blanc sur 20 cm.

Fenêtres en PVC ton blanc RAL 9010:

- Volets roulants lames aluminium double paroi ton blanc RAL 9010

- Fenêtres PVC ½ fixe, ½ oscillo-battant de 2,00 ml x 1,20 ml hauteur (à rupture de pont thermique RT 2012), avec double vitrage 4/16/4), aérateur et volets roulants lames aluminium double paroi ton blanc RAL 9010 avec ajours, commande par sangle

Châssis en PVC ton blanc RAL 9010:

- Châssis PVC ½ fixe, ½ coulissant de 1,00 ml x 0,50 ml hauteur (à rupture de pont thermique RT 2012), avec double vitrage imprimé 4/16/4 + barreaudage horizontal aluminium laqué blanc RAL 9010

Porte vitrée en aluminium thermolaqué ton blanc RAL 9010:

- Porte extérieure aluminium vitrée double vantail de 1,40 ml (0,90 ml + 0,50 ml), avec traverse horizontale (à rupture de pont thermique RT 2012), double vitrage feuilleté 33-2/16/44-2 retardateur d'effraction. Crémone pompier sur le vantail semi fixe. Serrure de sécurité 3 points à barillet européen et bouton moleté. Poignée bec de canne type Hewi. Ferme-porte à coulisse avec blocage à 90°. Barreaudage vertical en aluminium thermolaqué ton blanc RAL 9010.

Portes en aluminium thermolaqué ton blanc RAL 9010, avec remplissage ton blanc gris RAL 9002:

- Portes extérieures aluminium pleines de 0,93 ml (à rupture de pont thermique RT 2012), remplissage 2 faces tôles laquées avec âme isolante. Serrure de sécurité 3 points à barillet européen et bouton moleté. Poignée bec de canne type Hewi. Ferme-porte à coulisse avec blocage à 90°.

Plancher en aggloméré CTBH de 25 mm + isolation plancher par 160 mm de polystyrène M1 Th 38 (U = 0,24 w/m²K).

Revêtement de sol PVC en lés.

Plancher en tôles larmées 4/6 galvanisées pour l'atelier.

Portes intérieures alvéolaires, de 0,63 ml, huisseries et portes blanches RAL 9010, serrures à condamnation.

Cloisonnement en panneaux sandwichs, épaisseur 50 mm, 2 faces tôles galvanisées laquées revêtues tapisserie PVC gris (classement au Feu M1).

Armoire électrique générale 4 x 63A avec disjoncteur avec pouvoir de coupure (ICC3), maxi de 10KA.

Alimentation séparé de l'AG existante.

Installation électrique conforme à la norme C15.100.

8 tableaux indépendants (PH + N + T 220 V).

Prises de courant sur cache et plinthe.

Fluos LED en saillie.

Alimentation électrique pour climatiseur.

Hublots étanches E27 avec lampe LED. Interrupteur sans fil pour commande d'éclairage.

2 commandes de l'éclairage par détecteur de mouvements: 1 en parois et 1 en plafond.

Adaptation du bâtiment pour mise à la terre (hors lot YC).

Contrôle électrique par organisme agréé.

7 hublots extérieurs étanches à grille.

Plinthe électrique périphérique 185 x 55 avec 3 compartiments.

1 projecteur LED 26 Watts avec détecteur de mouvement avec 1 détecteur de mouvement / crépusculaire pour l'escalier.

Installations téléphonique et informatique.

12 prises simples RJ45 type POUYET sur plinthe, câble 4 paires FTP (écrané), 100 ohms catégorie 6A.

Chauffage par 5 climatiseurs, marque UNICO composé de 1 climatiseur réversible type "UNICO R 10 HP" de 2 300 W clim à + 27°C extérieur, 2 300 W chaud à + 7°C extérieur et 4 climatiseurs réversibles type "UNICO R 12 HP" de 2 700 W clim à + 27°C extérieur, 2 500 W chaud à + 7°C extérieur.

PUISSANCE ELECTRIQUE INSTALLEE: 15 KVA

VMC simple flux, comprenant 1 groupe d'extraction en faux-plafond ,en piloté par horloge journalière-hebdomadaire, 3 bouches pour sanitaire.

1 WC en grès à l'anglaise, abattant WC double coloris blanc, chasse d'eau à réserve PVC double volume 3-6 litres, distributeur papier WC inox.

1 douche polyester bac dimensions 720 x 720 composée de 1 socle surélevé avec remontée polyester sur 3 faces, colonne fixe avec pomme de douche, robinetterie temporisée mitigeuse, rideau de douche, patère, porte-savon aluminium chromé.

1 lave-mains en grès 1 point, robinetterie temporisée mitigeuse.

1 poste d'eau en polypropylène 1 point avec grille rabattable, robinetterie temporisée mitigeuse.

Siphon de sol PVC diamètre 50 mm.

Chauffe-eau électrique de 50 litres.

Chauffe-eau électrique de 15 litres.

Alimentation et réducteur de pression 20/27.

3 blocs autonomes de balisage 45 lumens.

7 blocs autonomes de balisage étanches extérieurs 45 lumens.

Panneaux d'évacuation et d'intervention.

Sécurité incendie: 3 détecteurs autonomes de fumée.

1 extincteur dioxyde de carbone CO² de 2 kg vers armoire électrique.

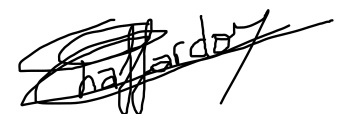
1 extincteur à eau pulvérisée et additif de 6 litres par niveau.

Cédric CHAFFARDON

Responsable Investissement Patrimoine

SNCF Voyageurs, TechniCentre TER

AuRA



SARL ARCHITECTURES OLIVIER ROUYER
34, rue Les Perrots 03220 VAUMAS
46, rue Honoré Thomas 71160 DIGOIN
Tél : 04.70.34.52.05 - 03.85.53.25.27
sarlarchitectures-o.rouyer@orange.fr
Ordre des Architectes AUVERGNE - N°auvSO1012
SIRET : 481 354 728 00034

VOLET PAYSAGER

NOTICE D'IMPACT VISUEL

1) Présentation de l'environnement existant:

Après déplacement et extension, le projet d'atelier, avec vestiaire-sanitaire et bureau, se situera sur la propriété **SNCF VOYAGEURS-TC AURA** - 10, Avenue Pierre Semard à VENISSIEUX.

Cette zone est principalement composée de bâtiments ferroviaires, accompagnés ponctuellement de bâtiments commerciaux, artisanaux et industriels.

Ce terrain est situé en zone UEi1 du P.L.U.H. (Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat), de la Métropole de LYON: «Cette zone regroupe les espaces qui accueillent des activités économiques de production, qu'elles soient artisanales ou industrielles. L'objectif est de maintenir ce type d'activités dans les différents tissus urbains. L'implantation de bureaux, d'hébergement hôtelier ainsi que de commerce de détail est fortement limitée».

Dans ce secteur, les propriétés sont pour la plupart arborées sur leur périphérie en plantations (haies, arbustes, arbres).

L'utilisation de cet espace pour la circulation, et les manœuvres des trains, ne permet pas d'autres plantations à l'intérieur de l'enceinte.

Ce site ferroviaire est situé en dehors de tous lotissements de maisons d'habitation.

Ces mêmes propriétés sont de par leur nature ferroviaire, très peu végétalisées par des espaces verts et des plantations d'arbres ou d'arbustes.

Il n'y a aucun bâtiment de tiers dans un rayon de 100 m du bâtiment projeté. Par contre, le projet jouxtera un bâtiment SNCF (atelier TER).

Les bâtiments existants sur le site sont d'architecture simple, et d'aspect général typique des bâtiments ferroviaires actuels.

Le site est déjà raccordé:

- Au réseau public d'eau potable
- Au réseau d'eaux usées
- Au réseau d'eaux pluviales
- Desservi en électricité par EDF
- Desservi en téléphone par ligne Télécom

Le site du terrain est horizontal.

L'entrée suffisamment large, permet l'accès des véhicules au site dans de bonnes conditions de sécurité. Cette entrée sera conservée en l'état.

2) Présentation et insertion du bâtiment projeté:

Après déplacement d'un bâtiment modulaire, agrandissement de ce dernier pour la création d'un ensemble modulaire (sur 2 niveaux), comprenant:

- En Rez-de-Cour: un atelier
- en R+1: un bureau et un vestiaire-sanitaire

Bâtiment ne recevant pas de public. Bâtiment assujéti aux règlements du Code du Travail.

Les dimensions hors-tout de l'extension projetée avec le bâtiment existant repositionné sont 19,703 m en longueur, et 6,236 m en largeur. A cela s'ajoute une passerelle de 22,222 m x 1,276 m, avec 2 escaliers métalliques. Le niveau +/- 0,00 du bâtiment projeté est situé à + 0,31 par rapport au terrain naturel. La hauteur, entre le niveau +/- 0,00 et le dessus de la toiture, est de + 5,64 m.

Le projet de construction de Vestiaires-Réfectoire-Bureaux consiste à implanter un bâtiment modulaire de 54,83 m² + 54,83 m² = 109,66 m² de surface de plancher, et d'une hauteur de 5,95 m par rapport au terrain naturel.

Aspect du bâtiment projeté:

- Couverture en bacs acier galvanisé prélaqué ton gris (couverture "terrasse" masquée par les parois verticales du bâtiment)
- Ossature du bâtiment galvanisée, grenailée et laquée ton blanc gris RAL 9002
- Prolongement de la passerelle composée d'une ossature métallique galvanisée, plancher caillebotis Aderstep, bracons et garde-corps en acier galvanisé laqué blanc RAL 9010

- Escalier extérieur droit R+1, avec ossature métallique galvanisée, rampes métalliques laquées ton blanc gris RAL 9002, marches caillebotis Aderstep
- Parois en panneaux sandwichs - Habillage extérieur de l'ensemble des façades du bâtiment (existant + extension) en bardage bac-acier horizontal profil (K7) HAIRPLAN 300 - Coloris beige tundra RAL 1019
- Jupe périphérique pour fermer le vide sanitaire, en mélaminé imputrescible blanc sur 20 cm
- Fenêtres en PVC ton blanc RAL 9010 - Volets roulants lames aluminium double paroi ton blanc RAL 9010
- Châssis en PVC ton blanc RAL 9010
- Portes en aluminium thermolaqué ton blanc RAL 9010, avec remplissage ton blanc gris RAL 9002
- Porte vitrée en aluminium thermolaqué ton blanc RAL 9010

Les matériaux et coloris du projet seront en harmonie avec ceux des bâtiments déjà existants.

Il n'y aura pas de terrassement en pleine masse à réaliser, car le terrain est totalement horizontal à l'emplacement du projet.

Le bâtiment projeté sera raccordé:

- Au réseau public d'eau potable
- Au réseau d'eaux usées
- Desservi en électricité par EDF
- Desservi en téléphone par ligne Télécom

NOTA: Les eaux pluviales seront récupérées par 2 tranchées de captation des eaux, puis dirigées vers une cuve tampon enterrée de 4 m³.

L'implantation du projet a été prévue de façon à regrouper l'ensemble des bâtiments sur le site.

Les plantations naturelles existantes seront conservées.

De nombreux arbres feuillus sont existants aux alentours.

Des plantations complémentaires seraient superflues, et finiraient par gêner la circulation autour du projet, tant pour l'utilisateur que pour les services de sécurité incendie, en cas d'intervention.

Il n'est de ce fait, pas prévu de plantations complémentaires.

L'accès au site sera inchangé par l'Avenue Pierre Semard.

L'entrée suffisamment large, permet déjà l'accès des véhicules au site dans de bonnes conditions de sécurité.

Il existe actuellement sur cette propriété, 50 places de stationnement V.L. dont une aux normes P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite), ainsi que quelques places pour les 2 roues.

Ces places de stationnement pour les véhicules sont assurées sur la propriété du demandeur (en dehors des voies publiques), et sont d'un nombre suffisant.

Cette nouvelle construction est prévue d'aspect extérieur classique, sobre et moderne, afin de conserver une unité à l'ensemble.

Le projet poursuit donc un ensemble cohérent à ce site et au voisinage.

En conclusion, le projet sera visuellement:

- D'aspect global sobre
- De taille limitée
- Bien intégré au terrain naturel et au site

Fait à Vaumas, le 30 Mars 2022

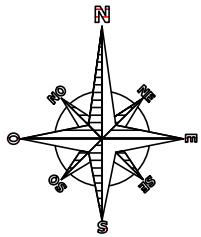
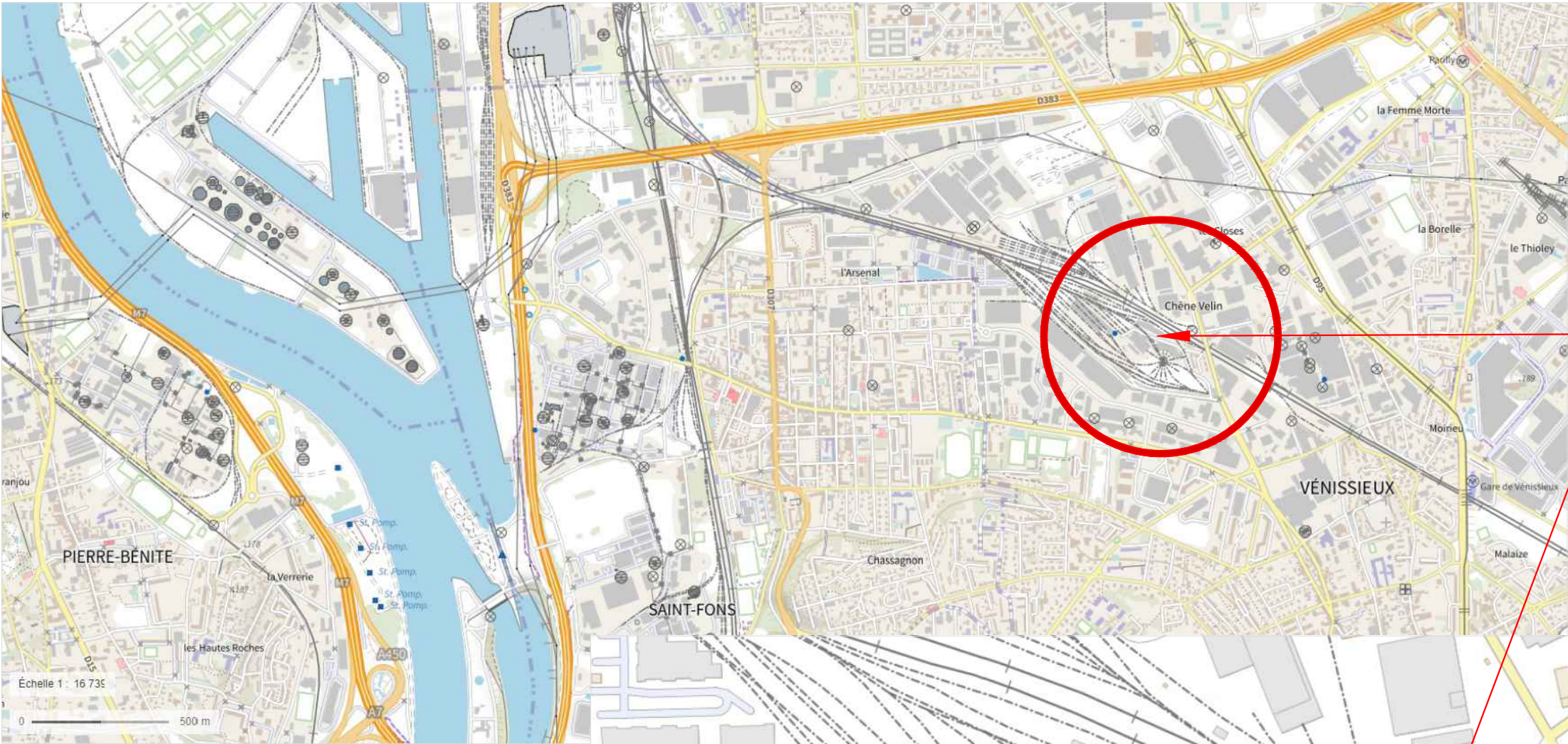
Cabinet d'Architecture:

Sarl Architectures Olivier ROUYER

SARL ARCHITECTURES OLIVIER ROUYER
34, rue Les Perrots 03220 VAUMAS
46, rue Honoré Thomas 71160 DIGOIN
Tél : 04.70.34.52.05 - 03.85.53.25.27
sarlarchitectures-o.rouyer@orange.fr
Ordre des Architectes AUVERGNE - N° auvSO1012
SIRET : 481 354 728 00034

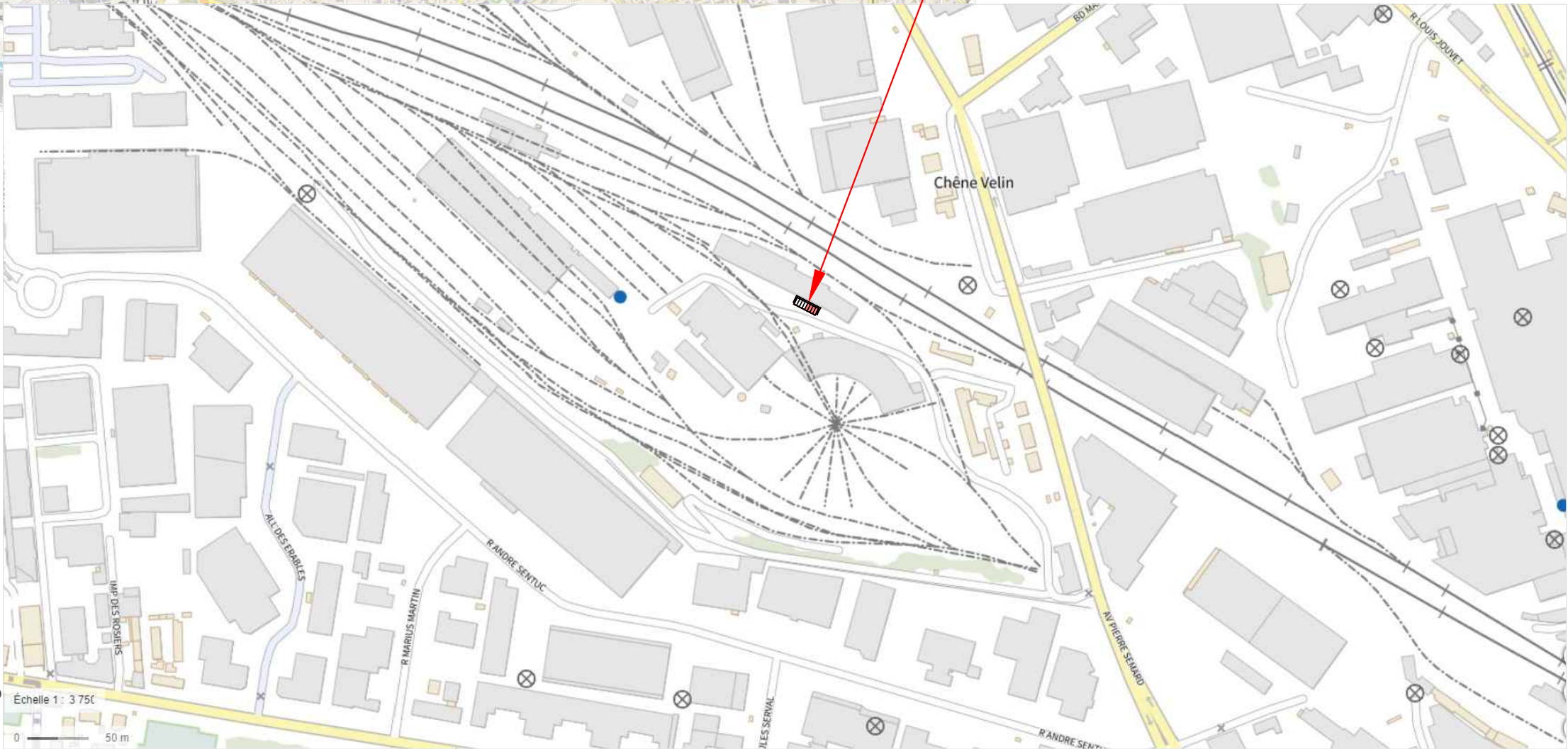
Cédric CHAFFARDON
Responsable Investissement Patrimoine
SNCF Voyageurs, TechniCentre TER
AuRA

PC 4

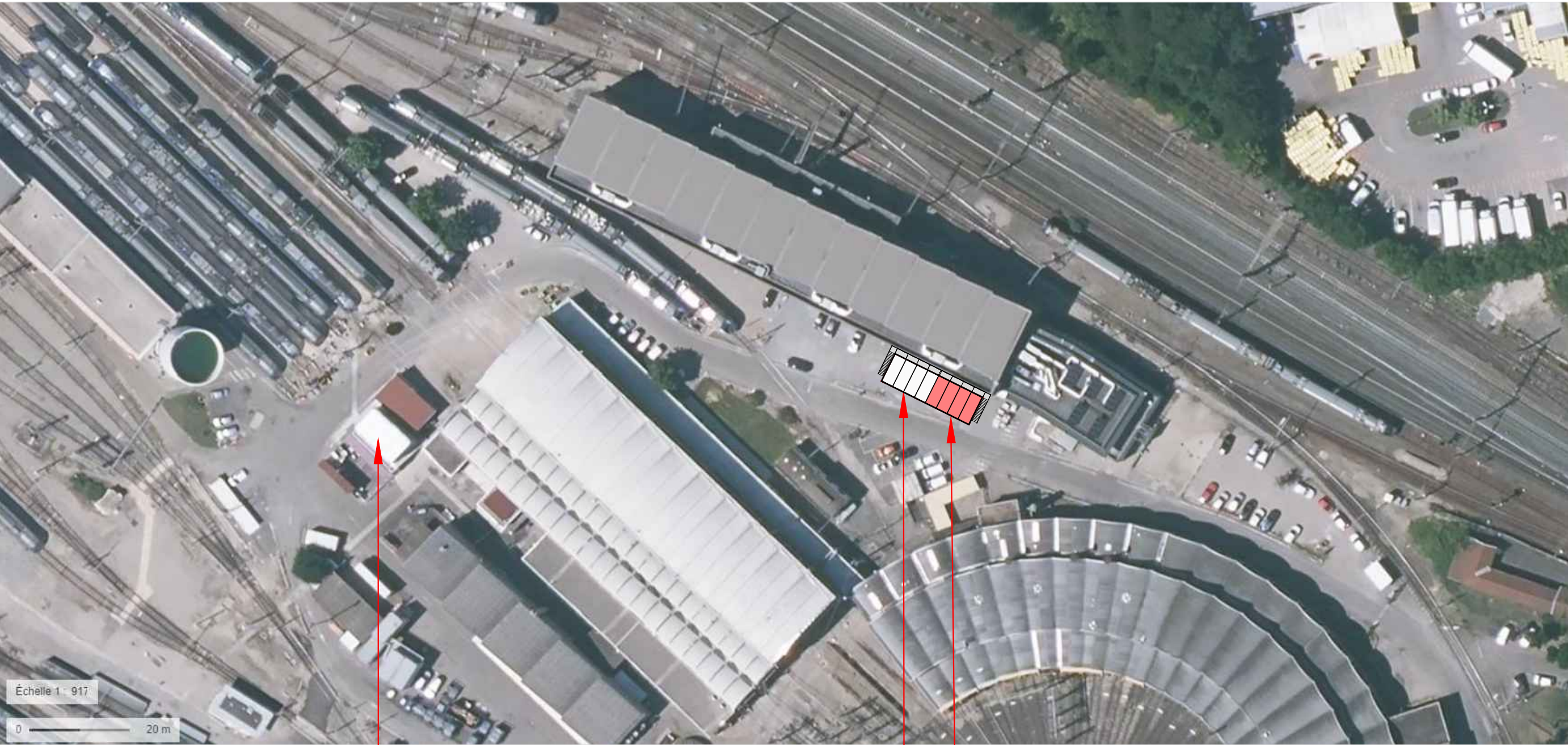
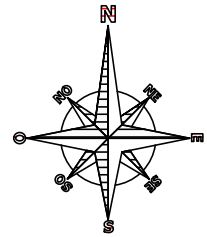


PROJET

Carte I.G.N.
Echelle 1 / 20 000°



Carte I.G.N.
Echelle 1 / 5 000°



**Bâtiment existant
à déplacer**

EXTENSION

**Bâtiment existant
déplacé**

VUE AERIENNE: 1 / 1 000°

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

SITUATION PARCELLAIRE

Echelle 1 / 1000°

Parcelle n°9
SECTION 000 AY 01
10 Avenue Pierre Semard
69200 VENISSIEUX

Département :
RHONE

Commune :
VENISSIEUX

Section : AY
Feuille : 000 AY 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 14/03/2022
(fuseau horaire de Paris)

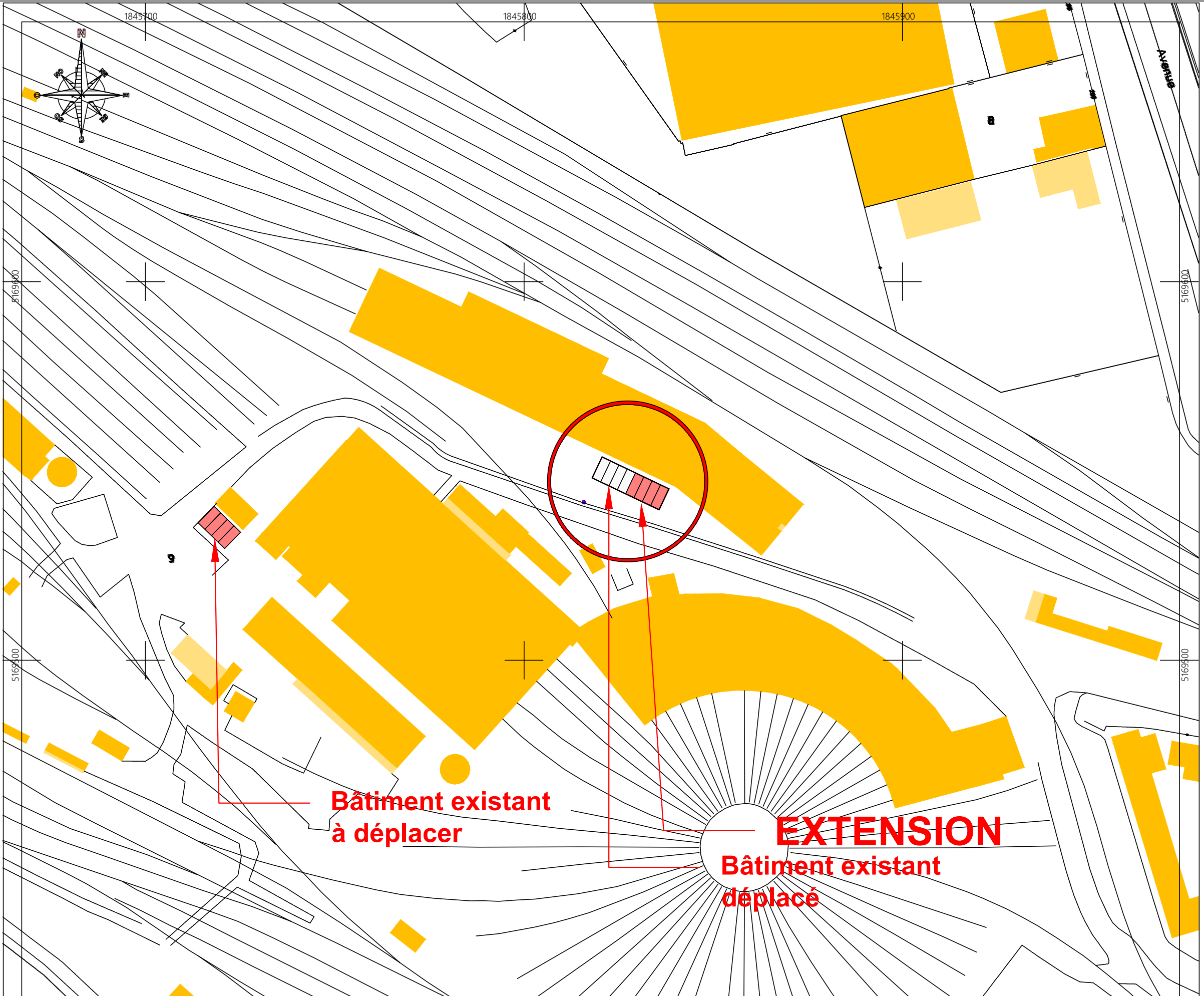
Coordonnées en projection : RGF93CC46

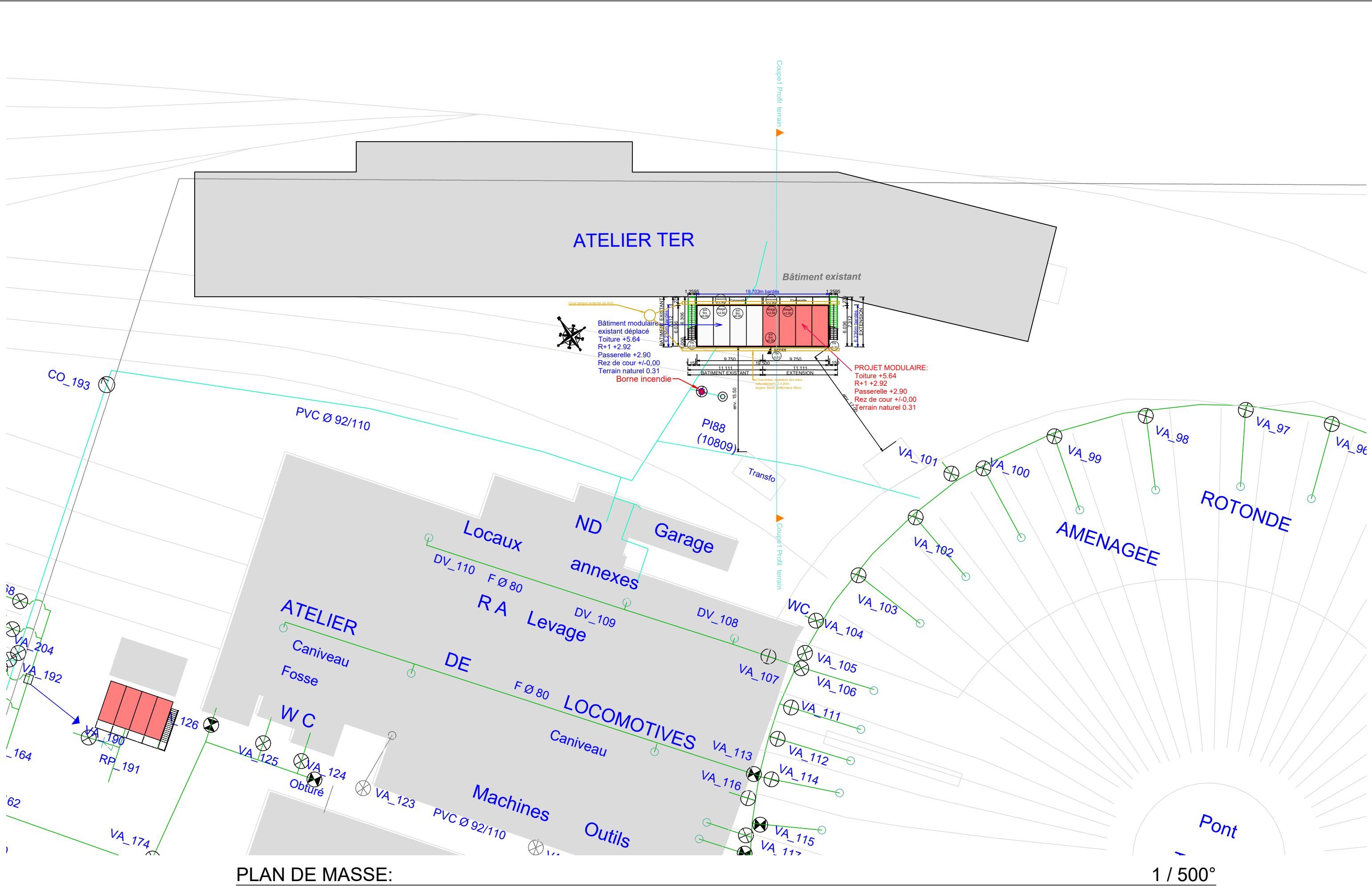
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Rhône
PTGC 165 Rue Garibaldi 69401
69401 LYON CEDEX 03
tél. 04 78 63 33 00 -fax 04 78 63 30 20
ptgc.690.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

© 2017 Ministère de l'Action et des Comptes



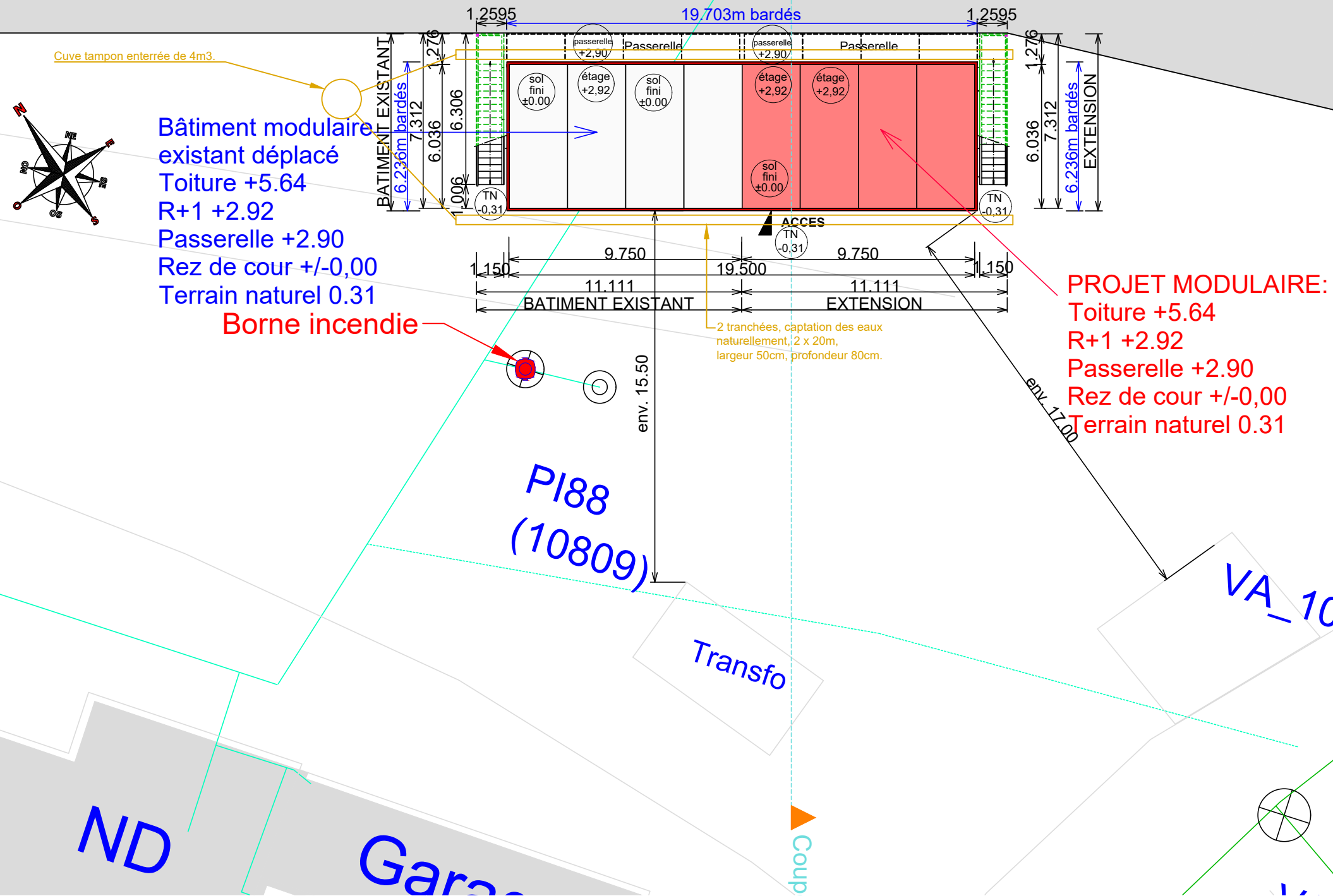


PLAN DE MASSE:

1 / 500°

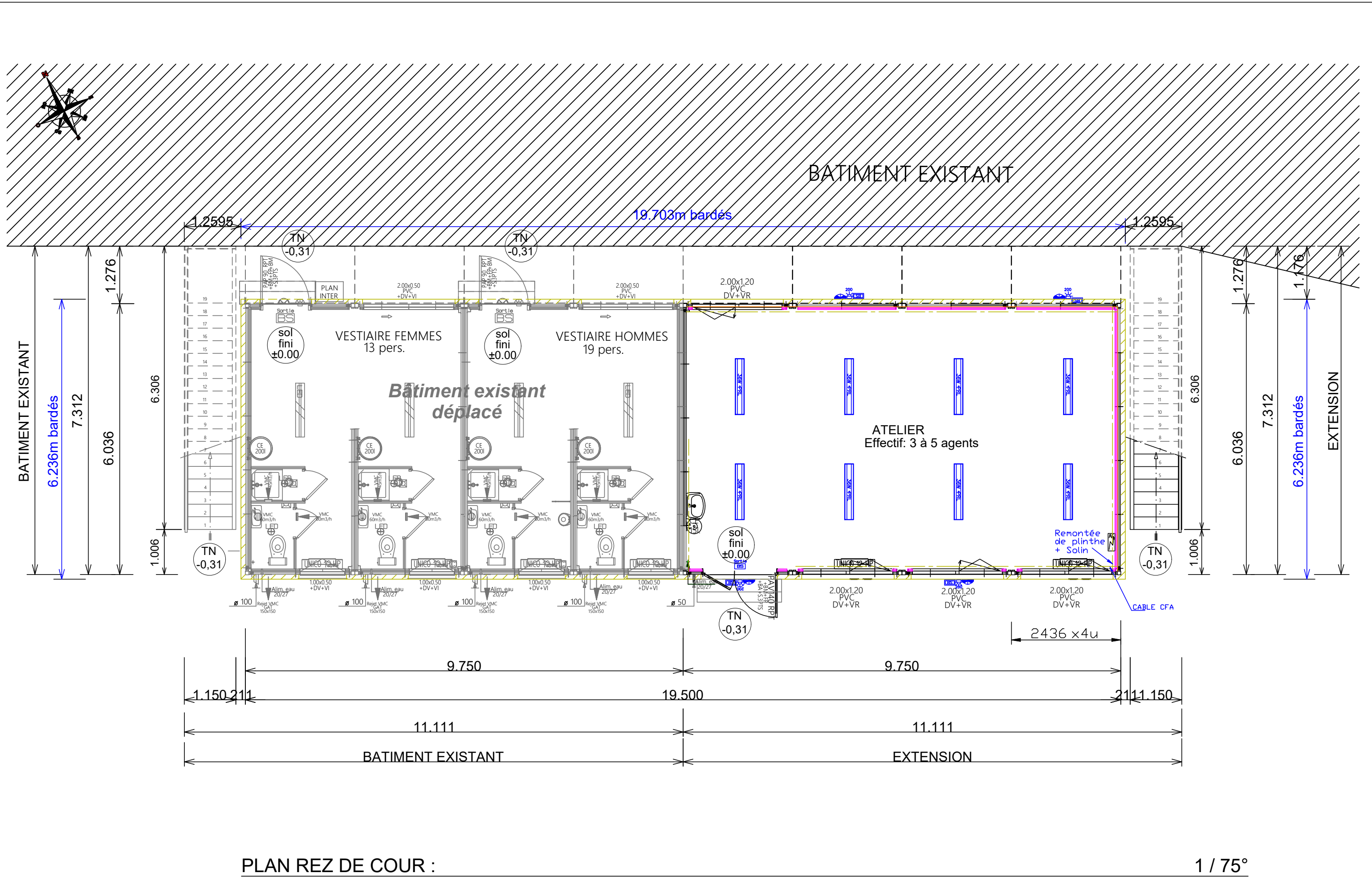
ATELIER TER

Bâtiment existant



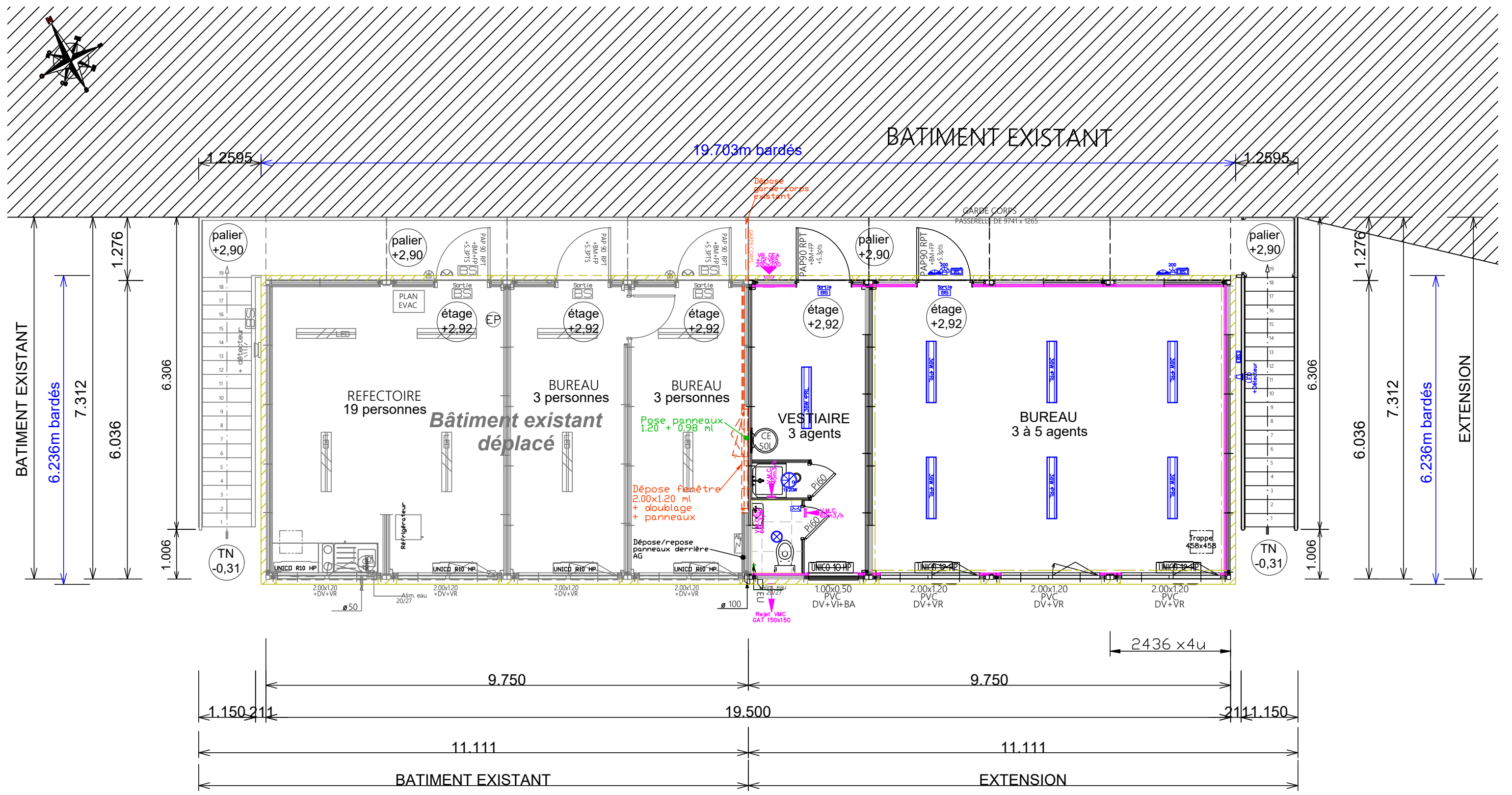
PLAN DE MASSE :

1 / 200°



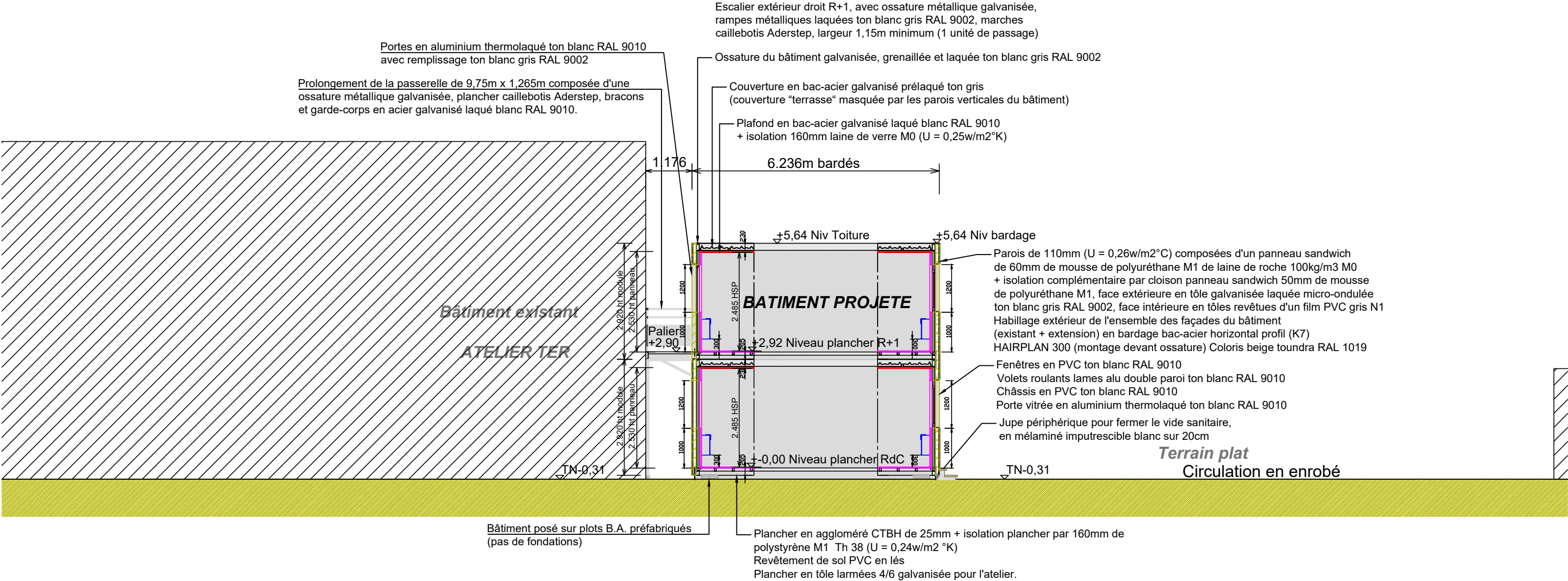
PLAN REZ DE COUR :

1 / 75°



PLAN R + 1 :

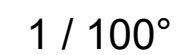
1 / 75°

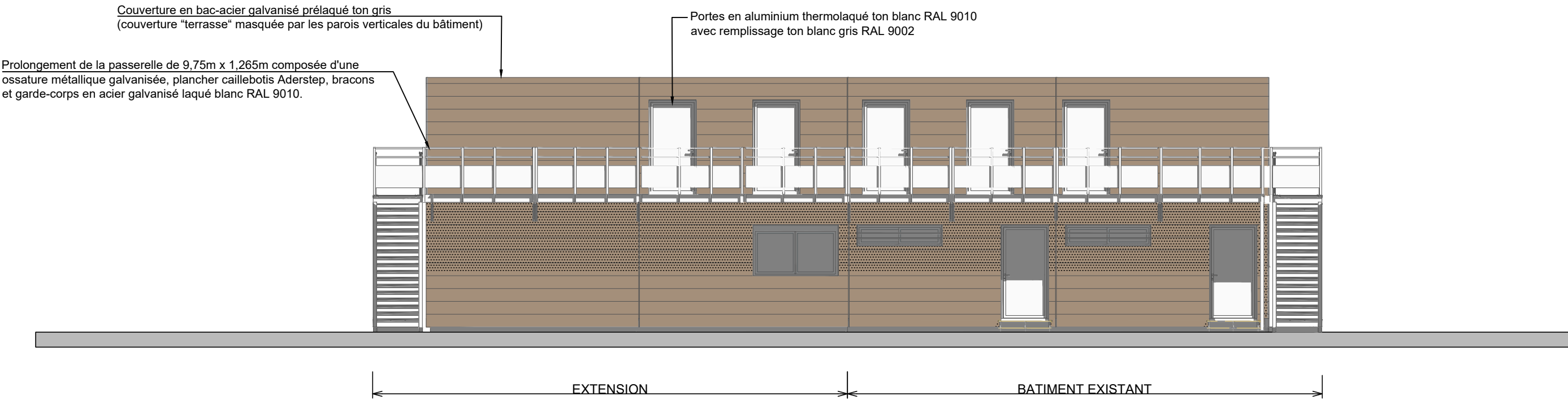


COUPE :

1 / 100°

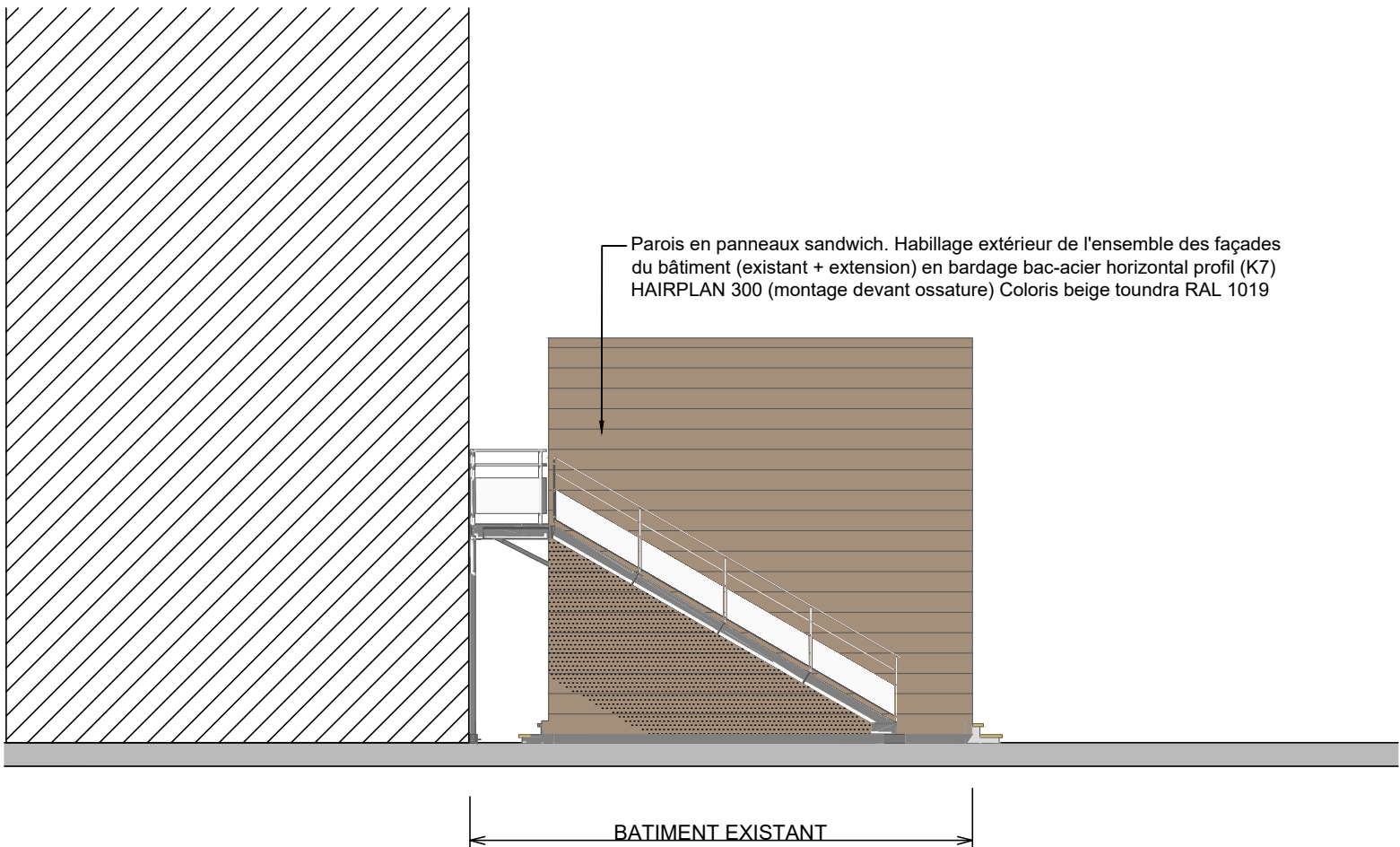
SARL ARCHITECTURES OLIVIER ROUYER Architecte DPLG 34 Rue Les Perrots 03220 VAUMAS Tél.: 04 70 34 52 05 Courriel: sarlarchitectures-o.rouyer@orange.fr	Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne peuvent en aucun cas être directement utilisés pour exécution du bâtiment. NOTA : - Suggestion de présentation (avec des éléments hors lot COUGNAUD). - Les dimensions de certaines menuiseries peuvent varier en fonction du type de bardage choisi. (ex.: lames de 300, 600 etc.) - Certains éléments techniques (ex.: groupes de climatisation, VMC ou autres...) n'étant pas définis, ils ne sont pas représentés en l'état actuel du projet. Les documents graphiques sont à titre indicatif, non contractuel !	SNCF VOYAGEURS			SNCF VOYAGEURS - TC AURA 10 Avenue Pierre Semard 69200 VENISSIEUX			PC 3	21 03718	30/03/22
								09	2022-844	Ch.A.





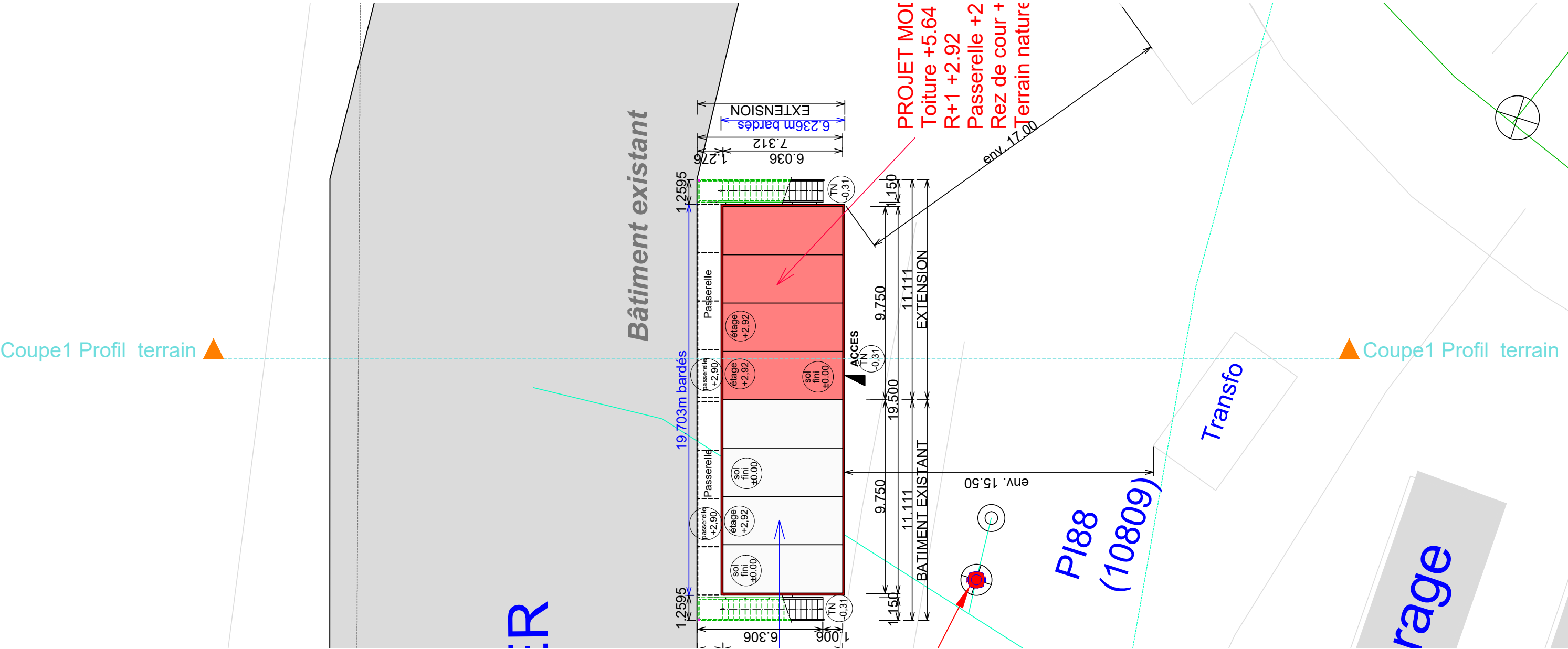
FACADE NORD EST :

1 / 100°

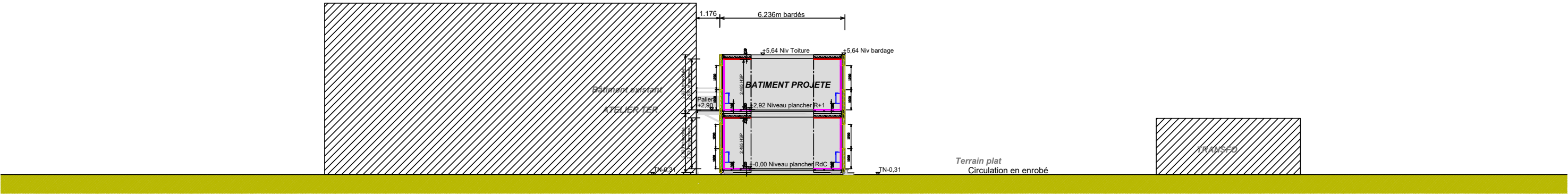


FACADE NORD OUEST :

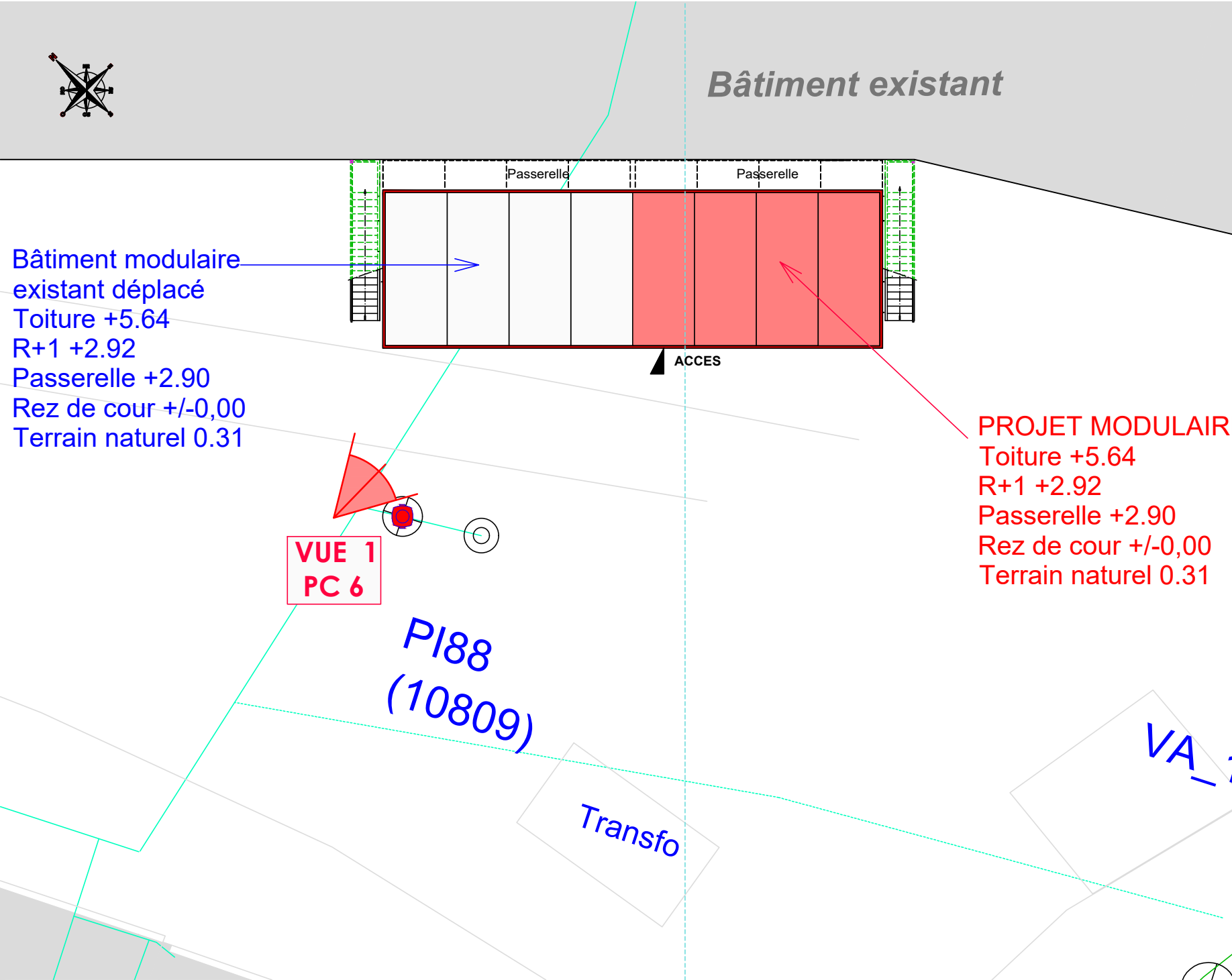
1 / 100°



PROFIL DU TERRAIN NATUREL
Terrain horizontal



REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE:



PLAN DE MASSE: 1 / 200°

DOCUMENT GRAPHIQUE D'INSERTION :



PC 6 VUE 1 APRES TRAVAUX
Vue en direction de l'Est

DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES:

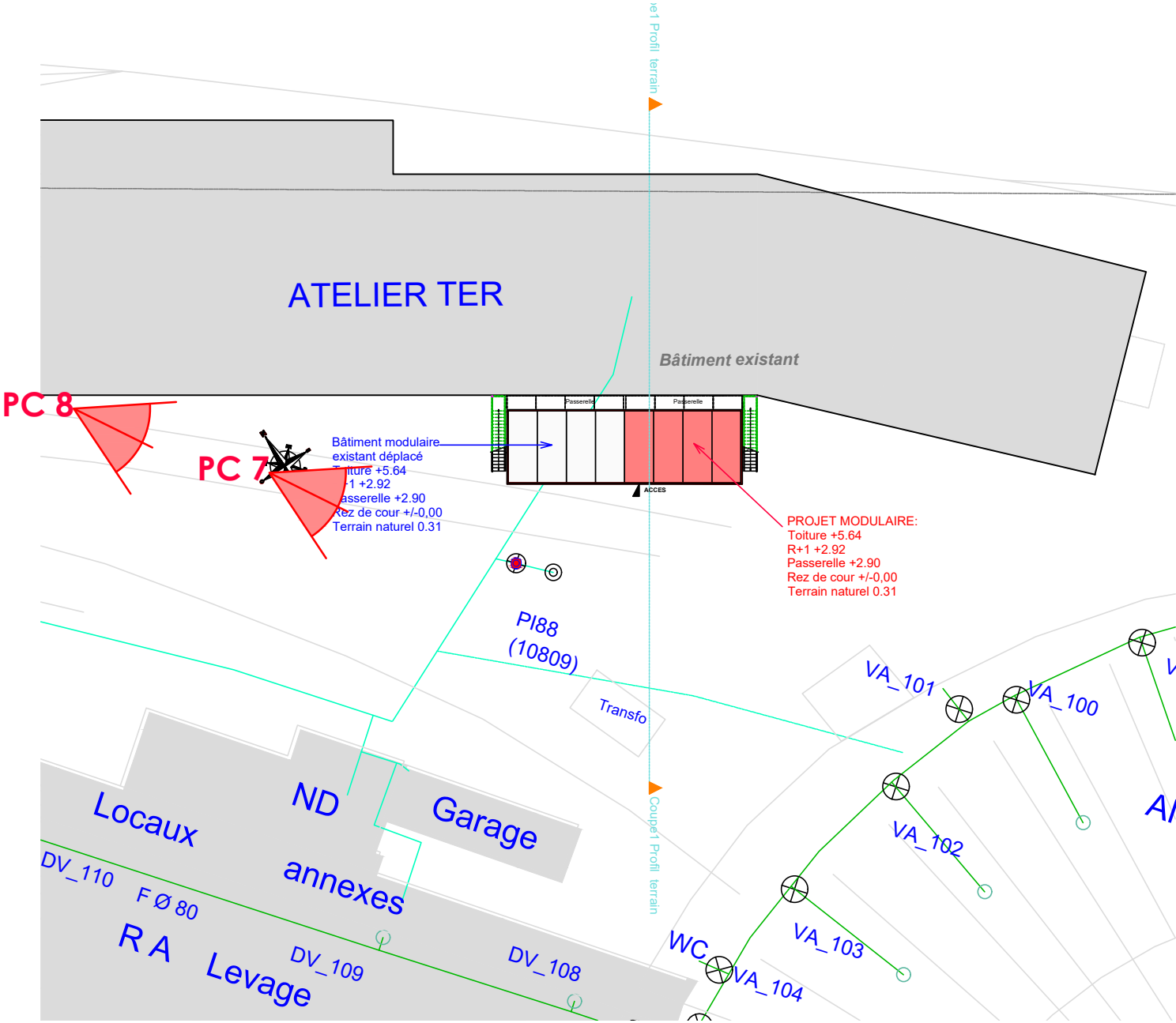


PC 7 TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE
vue en direction du Sud

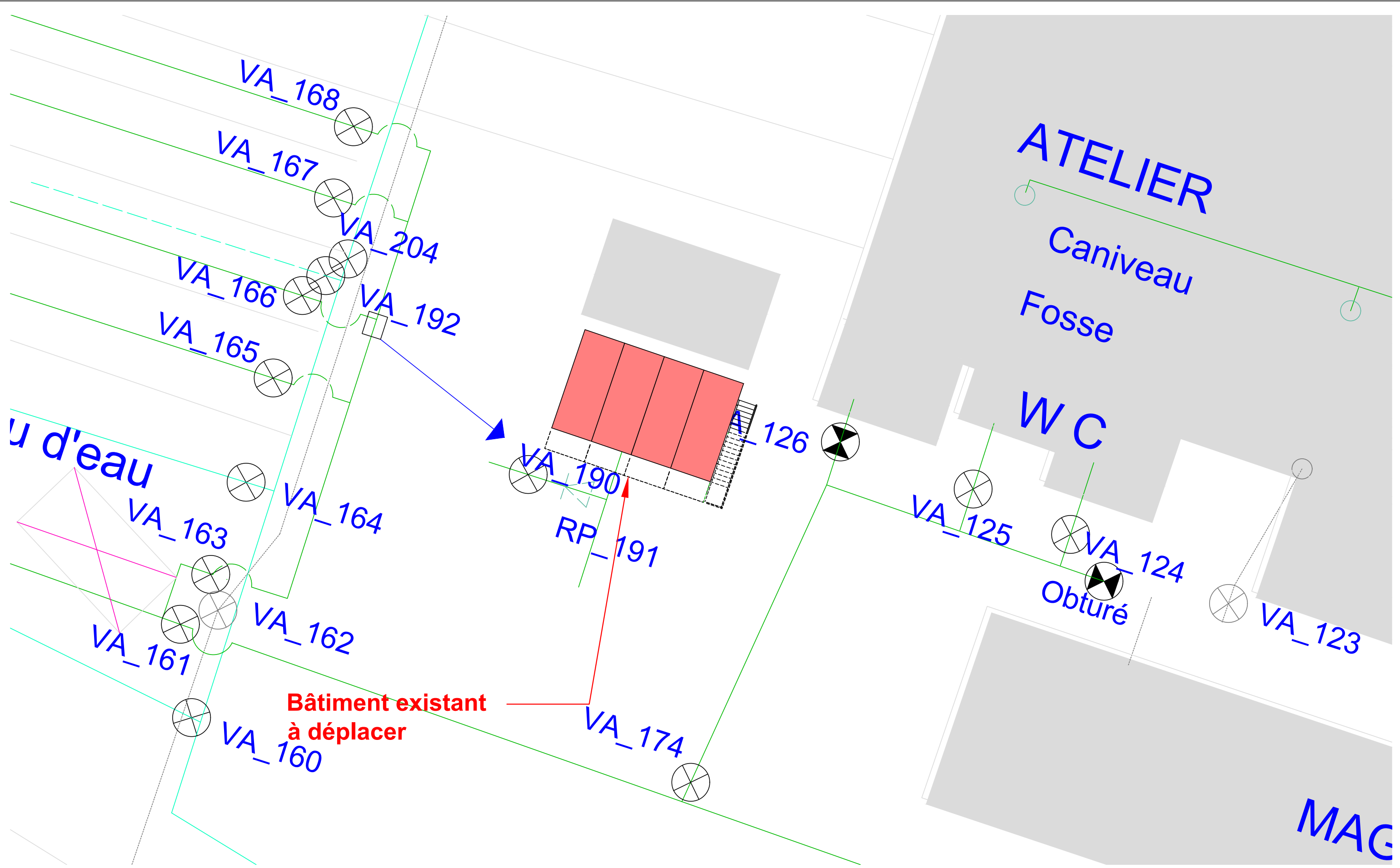


PC 8 TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN
vue en direction du Sud

REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE:

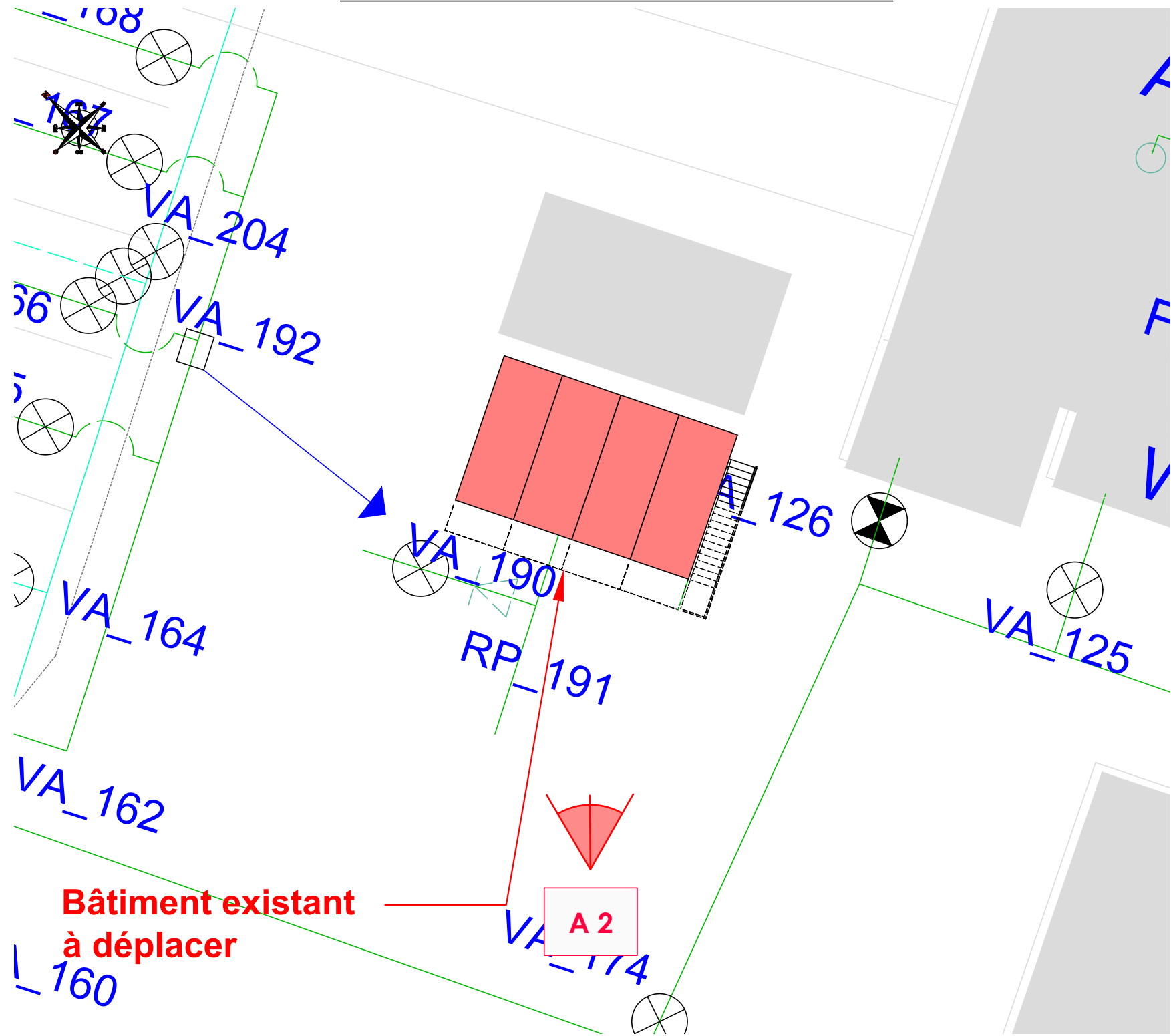


PLAN DE MASSE: 1 / 500°



PLAN DE MASSE : 1 / 200°

REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE:



PLAN DE MASSE:

1 / 200°

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE :

Bâtiment existant
à déplacer



TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE
vue en direction du Nord Est